

Faut-il encore distinguer « l'intérêt de l'enfant » et les Droits de l'enfant ?

Il n'y a pas d'opposition entre ces deux notions et l'intérêt de l'enfant reste d'une très grande importance. C'est un marqueur historique essentiel qui non seulement rend possible et nécessaire l'affirmation progressive des Droits positifs de l'enfant mais qui constitue aussi, pour tout le XX^e siècle, l'accord normatif sur une certaine idée de l'enfant. Un enfant ou un jeune n'est pas réductible, plus que tout autre ni au droit objectif, ni au droit subjectif qui ont été reconnus pour lui et qui le concerne très directement, qui le protège, ni réductible aux institutions que ce soit la famille, l'école, les établissements. Il n'est pas réductible non plus à la rencontre singulière. En fait, il faut tout cela à la fois, dans ses combinaisons, selon le contexte politique, social, économique.

La notion d'intérêt de l'enfant, loin d'être une notion fourretour, peut encore être exploitée parce qu'elle permet de tenir en main, en amont de ce que nous faisons, ce qui d'une certaine manière donne sens, un sens général, à ce qui peut être fait. L'enfant n'est pas d'abord un problème, c'est d'abord un semblable qui vit parmi nous. C'est pourquoi, je m'attache à la notion d'intérêt de l'enfant, explique Michel Chauvière. Il faut retrouver des principes fondateurs que les générations d'avant avaient à l'esprit parce qu'ils sortaient d'une période d'ombre...

D'après l'intervention de Michel Chauvière, sociologue, directeur de recherche au CNRS, CERSA, Paris

Histoire ou actualité ? : L'histoire pour interroger le présent

L'histoire pour interroger le présent, car le milieu fermé prend une place extraordinaire aujourd'hui. Entre les centres éducatifs fermés et les établissements pénitentiaires pour mineurs, on ferme tout en espérant faire de l'éducatif. Or, l'immensité des enfants dont nous nous préoccupons doivent rester chez eux. Seule une minorité de jeunes peuvent avoir besoin de réponses lourdes, très fortement rééducatives. Sur les 70 000 ou 80 000 enfants qui peuvent être concernés par une prise en charge éducative, seuls 2 ou 3000 ont besoin de structures vraiment « contenantes ». Nous avons vu au cours de cette journée, comment des personnages comme Jean Ughetto, Jo Finder, ont su inventer, comme d'autres, des réponses éducatives adaptées à l'époque dans laquelle ils vivaient pour répondre aux gosses qu'ils ont pris en charge, à les aider, les accompagner, les assister, les accueillir. Tout est là, il s'agissait d'accueillir ces jeunes. Et c'est cet héritage qui risque de disparaître si nous n'arrivons pas à tenir un discours haut et fort sur ce que nous faisons, sur ce qui a été fait par des Ughetto, Finder et Tomkevitch et qui est poursuivi aujourd'hui par d'autres. Il est important de montrer notre capacité à prendre en charge des jeunes, à les accueillir, nous aussi, dans le respect des droits de l'enfant et de son intérêt.

D'après l'intervention de Jean-Pierre Rosenczweig, Président du Tribunal pour enfants de Bobigny, Président d'Espoir-CFDJ

Ont collaboré à cette journée d'étude et à son organisation :

- André Morin
Directeur général d'Espoir-Cfdj,
Chantal Goyau
Directrice générale de l'Etsup,
Roger Bello
Président du Cnabes
ont introduit cette journée.
- des salariés et des administrateurs, les salariés de la Commission Formation, de l'association ESPOIR-CFDJ
- La Librairie Gosciny (rue André Gosciny, Paris XIII^eme) sous la forme d'une table de presse

Remerciements aux personnes rencontrées (Jo Finder, Jean Ughetto, Michelle Ancker, Jean-Claude Walfisz et l'association des Anciens de Vitry), dans le cadre de la préparation de cette journée.

Espoir-CFDJ
63 rue Croulebarbe,
75013 Paris

Contact : Laurence Chevalier
laurencechevalier@espoir-cfdj.fr

Le C.R.E.A.S./ ETSUP
8 Villa du Parc Montsouris,
75014 Paris

Contact : Patrick Dubéchet
patrick.dubechot@etsup.com

Pour en savoir plus :

Un document plus complet des interventions sera proposé dans les mois à venir sur les sites de l'association Espoir-Cfdj et sur celui de l'Etsup/ Creas.

La prochaine journée d'étude
le 8 décembre
2011
aura pour thème
« Familles responsables ?
Familles coupables ? »

La journée d'étude de
2012
sera consacrée à
« La Prévention
spécialisée »



ANNÉES 1950
semi-liberté
ANNÉES 2000
semi-enfermement ?

Document conçu et rédigé par les membres du Groupe Projet :
Dominique Brendel, Jean-Louis Ségarra [Espoir-Cfdj]
Patrick Dubéchet [Etsup/Creas]

Le cadre de cette journée

Cette journée sur la semi-liberté s'inscrit dans un programme de recherche historique engagé par l'association Espoir-Cfdj. En effet, le centenaire de l'association approche, et le Conseil d'administration a souhaité préparer cet événement et l'inscrire dans une dynamique institutionnelle de réflexion qui articule histoire et présent. Le travail de reconstitution de l'histoire d'Espoir-Cfdj sera ponctué chaque année, d'une journée d'étude sur un événement qui a marqué l'histoire de cette association qui a d'une certaine manière contribué à l'histoire de l'éducation spécialisée.

Pourquoi une journée sur la semi-liberté ?

1950, Louis Revon Président de « L'enfant au grand air- Centre Familial de jeunes » monte un « centre de semi-liberté » à Vitry-sur-Seine. La demande vient de Jean Chazal, juge du tribunal pour enfants de la Seine. Lancée en 1948, la semi-liberté apparaît alors comme un concept nouveau dans le monde de la rééducation et ouvre une brèche dans les pratiques d'enfermement généralisé des mineurs de Justice, à l'œuvre depuis le début du XIXème siècle. Si Jo Finder est déjà en poste au sein du foyer, il ne possède pas le diplôme d'éducateur. Pour Louis Revon, la direction doit être occupée par quelqu'un de diplômé. Un beau jour de mars 1951, il écrit à Jean Ughetto qui séjourne à New-York. Ce dernier possède le diplôme d'éducateur qu'il a obtenu après une formation universitaire et une formation à l'école d'éducateur de Montesson.

D'après l'intervention de Dominique Brendel, administratrice d'Espoir-CFDJ

Espoir-CFDJ : de la philanthropie à la commande publique.



Une histoire qui commence en 1915...

Mais quel âge a donc Espoir-CFDJ ? Difficile d'en fêter l'anniversaire, car c'est le fruit d'un emboîtement subtil de plusieurs associations, dans le sillage du couple Revon. Mais suivons le récit que nous a proposé Françoise Tétard.

Il était une fois...

PREMIER ÉPISODE. L'E.G.A., l'Enfant au Grand Air association fondée en 1914, est déclarée en 1915. L'un de ses objectifs est « la régénération de l'enfance par la vie en plein air et l'éducation physique », d'où la création de colonies de vacances, des colonies permanentes dont une située près de Royan et qui va rester longtemps dans le patrimoine de l'association. Mais l'E.G.A. organise des cantines refuge à Paris, un foyer des orphelins de guerre, et des foyers pour réformés et autres rapatriés. Ce qui est important, c'est que cette œuvre va obtenir sa R.U.P., une « reconnaissance d'utilité publique » en 1923 et c'est important pour l'époque parce que cela donnait accès à quelques moyens, notamment l'autorisation de recevoir des dons et des legs. Marie-Magdeleine Revon est impliquée dans l'activité de l'E.G.A. dont elle démissionnera en 1941.

DEUXIÈME ÉPISODE. Il était une fois les C.E.D.J. « Cercles familiaux de jeunes ». Ils ont été créés en 1935 sous l'égide de l'abbé Violler. Cette œuvre est créée par Mme Revon. Louis Revon, lui, est ingénieur à la SNCF. Il s'associe à l'initiative de sa femme en négociant avec sa société le prêt de locaux.

Que fait-on dans ces locaux ? D'abord, on est dans des quartiers populaires (XVIIIème et XIème). Il s'agit d'accueillir les jeunes écoliers et les jeunes ouvriers, « sans distinction d'opinion politique ou religieuse, dans un esprit familial ». On y organise des goûters, des garderies, des études surveillées. La devise de ces CFDJ est « Ton avenir est en toi ».

En fait, dans l'E.G.A. comme dans le C.F.D.J, le couple Revon est présent. La première œuvre va se révéler la colonne vertébrale autour de laquelle vont s'accumuler des captations, des emboîtements d'autres associations. Arrive la guerre. Au cours du CA de l'E.G.A., le 22 novembre 40, la présidente, Mme Grumbach, présente sa démission... parce qu'elle est juive évidemment. Le 31 juillet 1941, le préfet de La Rochelle, « invite à prendre des mesures pour évacuer les enfants hébergés à Malakoff (la colonie permanente près de Royan) suite à l'ordonnance de la Kommandantur interdisant toute colonie près

de la côte. Donc l'association est obligée de s'exécuter et les Revon entrent en scène. Ils cherchent des familles dans la région parisienne pour accueillir ces enfants. Finalement, ils trouvent une solution : c'est le château de Garancière situé en Seine-et-Oise (Les Yvelines aujourd'hui). Désormais, les réunions du CA vont se tenir à Paris... dans un local du CFDJ du XVIIIème, comme par hasard et M. Revon devient Président de l'E.G.A. Il en démissionne en novembre 43 estimant que « l'E.G.A. ne remplit pas complètement sa mission. Il prend des enfants, mais n'exerce pas d'action sociale suffisante à l'égard des familles ».

TROISIÈME ÉPISODE. On est à Vitry, en décembre 44, chez Mme Grumbach qui est revenue ; elle reprend les choses en main. Elle présente au CA Mme Lipowski. Cette dame est présidente des œuvres de Vitry. Et elle sera députée plus tard. En fait, la mairie propose à l'E.G.A. d'utiliser les locaux d'un orphelinat désaffecté. À la demande de Mme Grumbach, Louis Revon réintègre le CA de l'association. On accueille dans des locaux inaugurés en 1946, une vingtaine d'enfants de deux à douze ans, filles et garçons, enfants de mères connues comme étant en difficulté par le dispensaire d'hygiène sociale, des enfants de prisonniers de guerre. Ce « Centre d'accueil » vivote, comme l'association. Louis Revon reprend les rênes, fidèle à sa culture d'entreprise et d'ingénieur, c'est un homme d'action. Il estime qu'il faut avoir des projets plus ambitieux. Mme Dreyfus qui était bénévole auprès du juge des enfants au tribunal de la Seine propose à Louis Revon de rencontrer le juge Chazal.

ON EST EN 1950. M. Chazal explique qu'il voudrait créer un « Centre familial de jeunes apprentis ». Ce centre accueillerait

des jeunes de seize à dix-huit ans, victimes de conflits ou de désordres dans leur famille. Le duo Chazal / Revon s'est formé et va se montrer efficace. Mais il faut un cadrage juridique. L'idée ambitieuse de Chazal va être d'ouvrir un foyer de semi-liberté.

Quand Vitry ouvre, il y a 21 jeunes de 16 à 21 ans. Le premier éducateur recruté est Jo Finder, qui arrive le 1^{er} juillet 1950. Il est professeur dans un collège chez les maristes et il enseigne les langues étrangères. Un collègue lui conseille d'aller écouter une conférence d'un magistrat : le juge Chazal. C'est la révélation, et une amitié se crée entre Jo Finder et Chazal. Ce dernier conseille à Louis Revon de le recruter. M. Revon accepte de répondre à cette demande, mais il faut un directeur diplômé. On va aller chercher quelqu'un recommandé par le directeur de l'École de Montesson. Seul problème, il est aux États-Unis, c'est Jean Ughetto.

D'après l'intervention de Françoise Tétard, historienne, ingénieur CNRS Centre d'histoire sociale du XXème siècle

Nous tenons à rendre hommage à Françoise Tétard qui nous a quittés le 29 septembre 2010. Nous avons engagé ce travail de recherche historique avec elle depuis le mois de mai 2009. Cette journée d'étude n'était qu'une étape d'une aventure qui devait nous conduire jusqu'en 2014. Travailler avec Françoise était un privilège ; nous tenons à la remercier pour le travail effectué et pour avoir transmis sa passion d'historienne, à notre équipe, mais aussi au public qui a assisté à sa conférence ce 1er avril 2010.



Les expériences de semi-liberté en France (1948-1955) : transition ou nouvelle formule ?

Dès le début des années 50, au moment même où Vitry s'ouvrait, la semi-liberté n'est plus du tout une expérience isolée. En 1948, la revue de l'UNAR¹, « Rééducation » présente un « Home de semi-liberté » à Rennes, ouvert en 1947 dans un baraquement. En 1949, un numéro présente l'expérience du « Home de semi-liberté » « La Maison » à Buc, près de Versailles ouvert en 1947.

L'engouement apparent pour la formule de la semi-liberté peut s'expliquer par au moins trois raisons : La première concerne les questions qui se posent autour des sorties d'internat qui mettent fin brutalement à la prise en charge du jeune remis en liberté sans préparation, ni dispositif relais. La seconde raison est liée à un vent qui souffle contre l'internat et un numéro de la revue « Rééducation », a pour titre « Le procès de l'internat ». La troisième raison est l'insatisfaction de certains juges, mais aussi d'intervenants auprès de ces jeunes, face à des remises pures et simples en familles.

A partir de 1953-54, l'UNAR lance une enquête qui vise à recenser les expériences en cours dans la perspective de proposer une définition commune de ce type d'établissement, à mieux cerner ce concept de semi-liberté. Le résultat de ces enquêtes met l'accent sur la très grande hétérogénéité des expériences, mais elles permettent d'esquisser une philosophie générale, et de trancher sur des dénominations proches. En fait, 16 Home ou Foyer de semi-liberté ont répondu. Le tableau se révèle contrasté : foyers, qui frôlent parfois le modèle du foyer de jeunes travailleurs, homes, internats ouverts, etc. Les distinctions s'avèrent souvent difficiles à opérer et les définitions suffisamment mises à mal pour que les conclusions soient, c'est le moins que l'on puisse dire, très modérées : « La formule des homes et des foyers veut que ces maisons puis-

sent facilement s'adapter à des conditions de fonctionnement diverses, ce qui restreint la généralisation de normes ». À défaut d'une identité consensuelle, quelques principes sont posés qui semblent pouvoir être partagés : l'effectif et les cadres, les aménagements, une pédagogie... et encore !

En fait, quelques principes vont émerger. Le premier est la question des effectifs : trente est considéré comme un maximum, et c'est plutôt la vingtaine qui doit être la norme. En effet, il s'agit de construire et préserver « l'esprit de famille ». Le deuxième principe est celui de l'implantation. Le foyer doit être implanté en ville ne serait-ce que pour des raisons logistiques : les jeunes accueillis travaillent. Enfin, l'idée d'enlever toute étiquette est majoritairement retenue, mais dans les faits, elle sera peu réalisée et le terme « Foyer de semi-liberté » sera validé.

Dernier point, l'éducateur dans un tel foyer ? Une enquête auprès des personnels aura lieu en 54 et les réponses viendront de trente-deux structures de semi-liberté. Les promoteurs de ces expériences estiment que le travail dans ce type de foyer est différent de celui d'éducateur d'internat : « L'éducateur doit être capable de négocier avec les patrons » [...], « il doit avoir plus de qualités, une psychologie bien plus poussée »².

D'après l'intervention de Mathias Gardet, historien, maître de conférences en sciences de l'éducation, Université Paris 8, Saint-Denis

1. Union nationale des Associations Régionales de Sauvagerie de l'Enfance et de l'Adolescence
2. Selon les termes de l'enquête de l'UNAR, citée par Mathias Gardet

Made in USA ou quand le sociodrame vient à Vitry (années 1950).



Si le foyer de semi-liberté de Vitry-sur-Seine a pu représenter une vitrine, il le doit pour beaucoup aux nouvelles méthodes éducatives et thérapeutiques mises en place dans les années 1950. Le « sociodrame », mis en place par Jean Ughetto à Vitry, en est une des facettes les plus représentatives. Vitry fut l'un des premiers établissements à l'utiliser à des fins éducatives et thérapeutiques et le sociodrame modèle Vitry est bien une réalisation des acteurs du Foyer de Vitry, Jean Ughetto, Jo Finder, Hubert Flavigny... sur la base des concepts importés des Etats-Unis.



Le sociodrame a été construit et forgé initialement aux Etats-Unis, par Moreno, sous la forme d'une sorte de jeu de rôle, jeu dramatique. Ughetto a été l'assistant de Moreno, il participait au sociodrame en aidant le patient à figurer des personnages. Il avait pour lui sa passion pour le théâtre et le jeu dramatique. En fait, Jean Ughetto présente des traits communs avec les éducateurs de cette

époque : c'est un chef scout, « catholique genre progressiste » comme il se définit lui-même. Mais il présente aussi des particularités : il est bachelier, il intègre l'école des cadres de Montesson, en sort diplômé en 1947. Il obtient une bourse pour aller étudier à l'université de New-York pour suivre des cours de travail social, mais dans le même temps il travaille dans un village d'enfants, dans des centres sociaux. Il traduit un ouvrage³, il se familiarise avec de nouvelles méthodes : le « case work » et le « group work ».

Le sociodrame apparaît très tôt à Vitry. Ughetto rentre des Etats-Unis en 1951 et dès février 1952 a lieu le premier sociodrame. Il est considéré comme un essai d'improvisation dramatique, « un théâtre de la spontanéité ». Cette pratique expérimentale sera de plus en plus institutionnalisée, la méthode va s'affiner progressivement. A chaque sociodrame, un thème est choisi, les personnages sont annoncés quelques jours avant, les séances durent en moyenne 80mn. Si au début les thèmes concernent des situations de la vie quotidienne des jeunes, Ughetto va se rendre compte que le sociodrame peut constituer un moyen de faire passer les problèmes de la vie au foyer, les états de tensions entre les adolescents, entre les adolescents et les éducateurs. Il va créer le personnage de « Robert », personnage central au cœur du drame. C'est Jean Ughetto qui tiendra ce rôle au milieu des jeunes, tous volontaires pour jouer les autres personnages. Jo Finder s'occupe de l'enregistrement des séances. Un psychiatre, Hubert Flavigny supervise ces séances par une audition différée.

Vitry a pris ainsi une orientation psychothérapeutique. Sans aucun doute, Vitry a été un modèle expérimental qui s'est institutionnalisé dans la pratique du foyer. Le sociodrame est une partie de ce qui se fait dans le foyer : psychothérapie individuelle dans le cadre des consultations de Flavigny, entretiens individuels de guidance ou le « rêve éveillé » dirigé par Jo Finder.

Jean Ughetto ne parle pas du sociodrame avant qu'il ne quitte Vitry en 56. Et c'est volontaire. Les premiers articles paraissent cette année là. L'heure de gloire du sociodrame, ce sont les années 60.

D'après l'intervention de Samuel Boussion, historien, maître de conférences en sciences de l'éducation, Université Paris 8 Saint-Denis

3. Working with teenager gangs, qui sera une référence pour les éducateurs de rue.

Les débuts de l'aventure du Foyer de Vitry

Je suis ici parmi vous, parce que je suis un ancien pensionnaire du Foyer de Vitry et parce que j'ai écrit un livre sur l'histoire de ce Foyer de 1950 à 1983, ouvrage construit par ceux qui l'ont vécu.

Il faut s'imaginer la situation : en juillet 1950, sur l'initiative de Jean Chazal, Louis Revon, trouve une maison quasiment en ruine, recrute Joseph Finder comme éducateur, un jeune homme d'une vingtaine d'années sans aucun diplôme ni formation, et commence à accueillir des enfants en difficulté. Une dizaine de jeunes sont ainsi accueillis (plus tard, il y aura un autre bâtiment et on accueillera jusqu'à 25 jeunes). Les premiers jeunes vont s'activer à réparer la maison. L'année suivante Jean Ughetto est embauché comme directeur. C'est ainsi que va démarrer cette aventure qui durera 33 ans et sera considérée dans les années 70 comme « la vitrine de l'éducation surveillée ».

Finder et Ughetto vont beaucoup improviser, mais c'est à partir de cette improvisation, que seront construites les bases du concept de cette institution qui accueillait des « jeunes en danger moral ». Voici quelques exemples de mesures prises :

- **une lettre à écrire avant d'entrer au foyer** : un jeune n'entre pas dans ce foyer s'il ne demande pas à y entrer. Un jeune envoyé par un juge ou un service social est invité à passer une journée ou deux dans la maison, puis il est exigé qu'il écrive une lettre demandant à y vivre. L'idée est simple : tu décides, ta signature a une valeur. Le sociodrame : Un jour, un jeune revient fuyant du foyer. Il s'est fait viré de son boulot. Jean Ughetto lui demande ce qui s'est passé. Il lui dit : « Je vais jouer le patron... ou plutôt, non, toi tu vas jouer le patron, moi je vais jouer toi ». C'est ainsi que progressivement, Ughetto et Finder mettront au point la technique du sociodrame.
- **La psychothérapie** : très tôt, Finder et Ughetto se rendent compte que, pour certains jeunes, ils ont besoin de l'aide d'un

psychiatre. Ils obtiennent le recrutement du professeur Hubert Flavigny. Celui-ci leur dit : « je n'ai pas le temps », et il décide de former Joe Finder aux techniques psychothérapeutiques. Pendant plusieurs années, il formera et supervisera Finder dans cette activité au sein du foyer.

- **Le Conseil de maison** : c'est une réunion de l'ensemble des personnes travaillant dans le foyer avec tous les jeunes, qui en feront le compte rendu. C'est l'apprentissage de la démocratie.



- **Le béquillage** : lorsqu'un jeune arrivait, deux anciens le prenaient en charge. Ils le « béquillaient » dans la vie au foyer pour l'aider à s'adapter.
- **La délinquance ne s'arrête pas le jour de l'arrivée au Foyer**. Les responsables acceptaient le risque de poursuites d'actes délictueux pendant un certain temps. Je vous rappelle que le portail n'était jamais fermé à clef et que l'on pouvait sortir jour et nuit.

D'après le texte communiqué par Jean-Claude Walfisz, auteur du livre *Tuez-les tous... et vos enfants avec !*

Réflexion philosophique sur le concept de semi-liberté

Si, comme le dit l'argumentaire de cette journée, la semi-liberté est un « concept », alors le philosophe a une question à poser : la moitié de liberté que cette « invention » sous-trait à l'enfermement diffère-t-elle réellement de l'enfermement lui-même ? Ou n'est-elle après tout sous des dehors généreux, qu'un palier de plus dans les stratégies d'amendement du sujet par lui-même, un appel à sa volonté comme condition de sa liberté plutôt qu'une convocation de son désir comme « incondition » de cette liberté – bref, une arme à double tranchant ?

D'après le résumé de Pierre Eyguesier, philosophe et psychanalyste

Son histoire est celle de milliers de jeunes garçons comme lui

Quelles pratiques dans les foyers de semi-liberté ?

Il est à remarquer que pratiquement tous les intervenants de l'époque étaient « recrutés » avant même qu'ils aient terminé leur formation...

Monique Moncheny-Bousquet et Claire Dumas (anciennes éducatrices au Bon Pasteur) indiquent qu'il y a un décalage de plus de dix ans entre les premières expériences pour les garçons et celles pour les filles. Le foyer de semi-liberté pour elles se situait encore dans l'enceinte de l'institution.

Rachid Ait Selmi (ex-éducateur à Vitry, formateur et psychologue) montre combien le quotidien de l'éducateur était avant tout le suivi, l'accompagnement du jeune dans son insertion scolaire ou professionnelle. Les temps collectifs étaient importants. Et par principe, on ne laisse pas le jeune ne rien faire – il devait toujours être occupé et souvent avec l'éducateur. Roger

Bello (ex-stagiaire éducateur au foyer « La Maison ») insiste sur le fait que tout était focalisé sur le jeune, pour que le jeune « s'en sorte ». L'environnement n'était pas pris en compte. La famille vécue souvent comme « pathogène » n'était que très peu prise en compte dans l'institution. Claude Hernuss (ex-directeur de « La Maison ») nous décrit un environnement où tout semble être possible. L'improvisation était quotidienne. Le sentiment de liberté était énorme. Les administrations, volontaristes, avaient une grande confiance. Se conjuguait à la fois, la pratique tâtonnante et les réflexions collectives entre les différentes structures.

D'après les participants de la table ronde : Claude Hornus, Roger Bellot, Monique Moncheny-Bouquet et Claire Dumas, Rachid Ait Selmi. Animée par Jean-Louis Ségarra

L'évolution du rapport à l'autorité et à la contrainte chez les jeunes

La crise de l'autorité apparaît générale et durable. L'actualité est imprégnée par un discours nostalgique déplorant la fin d'un âge d'or où l'obéissance volontaire, immédiate et silencieuse structurerait les relations entre jeunes et adultes. La crise signale bien la fin d'une certaine forme d'autorité qui frappe les institutions qui ne peuvent plus tenir leurs

promesses. Mais il faut aussi compter avec l'émergence de l'autorisation, processus complexe où l'autorité n'est plus un résultat mais le projet d'une relation intergénérationnelle à construire. On peut en suivre les péripéties dans différents espaces d'accueil de la jeunesse.

D'après le résumé d'Alain Vulbeau, sociologue

La politique du semi-enfermement dans les années 2000

Christian Cogez (ancien directeur départemental de la PJJ) a posé une question récurrente parmi les éducateurs : est-ce qu'on peut faire de l'éducatif alors qu'on est dans un lieu fermé. En ce qui concerne les CER et les CEF, pour que cela fonctionne, il faut une équipe cohérente, avec des valeurs communes, et aujourd'hui on sait que c'est extrêmement difficile de former une équipe. Les échecs dans les CEF ou les CER, reposent en grande partie sur des problèmes de fonctionnement d'équipe.

Dominique Carrion (futur directeur du Cef de Combs-le-Ville, Adsea 77) estime que l'on peut être novateurs, créateurs et dans de la règle, dans un lieu fermé. Bien entendu, un CEF est un lieu contraint avec des règles très précises, avec des contraintes très fortes, mais il estime qu'on peut faire quelque chose et être créatif avec ces gamins qui lui sont confiés. Un des premiers éléments pour défendre un projet est de dire à la PJJ, que si cela ne rentre pas dans les orientations et les valeurs du projet associatif, à son avis, il ne faut pas y aller. Il pense que c'est très important pour la création de ce type d'établissement.

Catherine Sultan (présidente du tribunal pour enfant de Créteil) : la justice des mineurs a été très bousculée, très bouleversée depuis 2002 et ça va continuer. Finalement la question est : est-ce qu'il existe encore une justice éducative ? Une justice éducative est un système dans lequel le juge des enfants est un passeur, c'est-à-dire qu'il ne se contente pas d'être un arbitre mais qu'il transmet une vision de l'enfance et de l'enfant au sein de la société à laquelle on associe toujours prévention, protection, sanction, réparation.

D'après les participants de la table ronde, animée par Bernard Fily directeur du Service de prévention spécialisée, Espoir-Cfdj

